

7 GARANTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE GARANTIE :

COOPER SÉCURITÉ SAS garantit le bon fonctionnement de ces produits pendant une durée de 2 ans (la date de fabrication faisant foi), aux conditions générales ci-dessous.

1 - Garantie totale pièces et main d'oeuvre.

2 - Tous blocs défectueux seront retournés franco de port à COOPER SÉCURITÉ SAS - Parc Européen d'Entreprises II, rue Beethoven, 63200 RIOM.

Les blocs remplacés ou réparés au titre de la garantie seront réexpédiés franco de port.

LA GARANTIE EST NULLE :

1 - En cas de transformation, modification ou réparation en dehors des ateliers COOPER SÉCURITÉ SAS.

2 - Si le non fonctionnement est dû à une mauvaise utilisation ou à un mauvais montage.

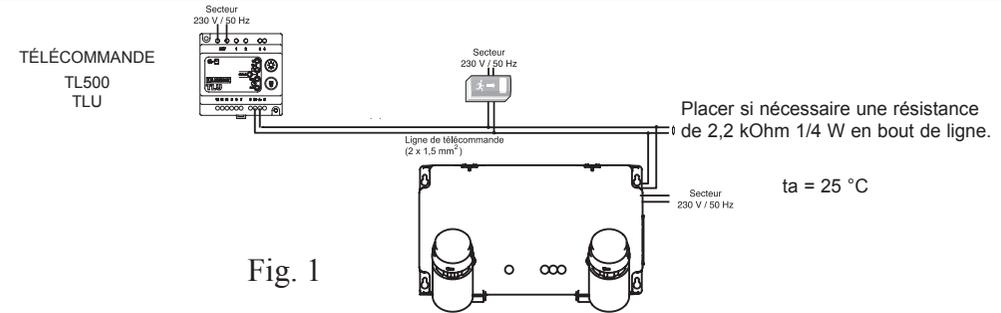
COOPER SÉCURITÉ SAS s'engage à assurer la pérennité des pièces consommables (lampes et batteries) pendant 8 ans à compter de la date de la dernière mise sur le marché du produit.



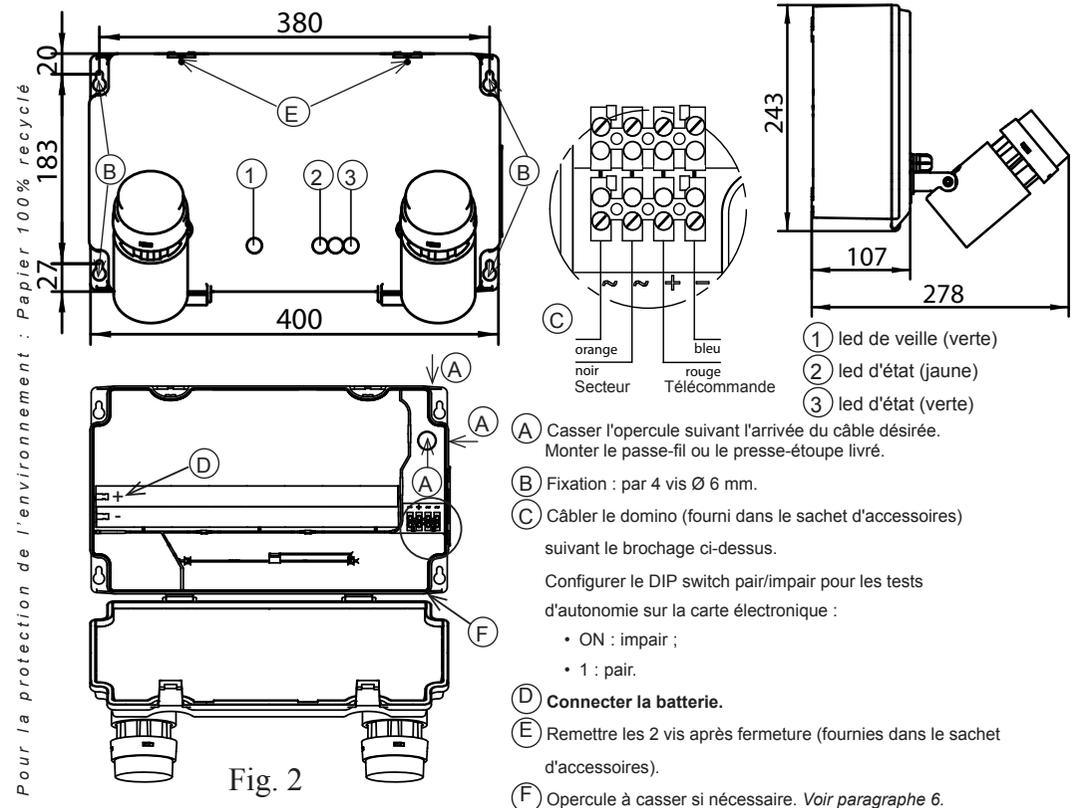
NOTICE D'EMPLOI ET D'ENTRETIEN
Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité d'Ambiance
et d'Évacuation Blocs Phares ULTRALED

Le fac similé des licences NF est disponible sur le site www.cooperfrance.com

1 SCHÉMA DE BRANCHEMENT



2 FIXATION ET RACCORDEMENT



Pour la protection de l'environnement : Papier 100% recyclé

COOPER SÉCURITÉ SAS
Parc européen d'entreprises II
Rue Beethoven - BP 10184 63204 RIOM Cedex
Assistance technique téléphonique
0825 826 212 N° indigo 0,15 € / min

LUMINOX

En raison de l'évolution des normes et du matériel, toutes les caractéristiques et présentations figurant sur cette notice sont données à titre indicatif, elles ne constituent pas un engagement de notre part, et nous nous réservons le droit d'effectuer, sans préavis, toute modification ou amélioration.

LUMINOX

3 MISE SOUS TENSION

Lors de la mise sous tension du B.A.E.S., vérifier l'allumage du voyant vert (1) (sinon la batterie n'a probablement pas été connectée, voir paragraphe 2) et l'allumage du voyant de test (2) ou (3) (vert ou jaune).

4 FONCTIONNEMENT

MISE À L'ÉTAT DE REPOS :

Afin de préserver l'autonomie des accumulateurs, en cas de coupure volontaire du secteur (plus de 10 minutes), il est recommandé de mettre l'installation à l'état de repos, à l'aide de la télécommande.

- Après la coupure de l'alimentation, actionner l'interrupteur "EXTINCTION" de la télécommande série TL pendant au moins 3 secondes pour mettre les blocs à l'état de repos.
- L'état de veille sera automatiquement restauré dès la réapparition du secteur.

EXPLOITATION DU SYSTÈME ULTRALED et initialisation.

Les B.A.E.S. de la série ULTRALED sont conformes aux exigences de la norme C 71820-1 (Système Automatique à Tests Intégrés).

- 4.1- Programmation de l'heure et du jour des tests

- **À partir d'une télécommande TL 500 :** L'initialisation de l'heure et du jour des tests s'obtient en maintenant l'interrupteur pendant 6 à 10 secondes sur "ALLUMAGE". La prise en compte de la programmation est signalée par un allumage de(s) lampe(s) de secours.
- **À partir d'une télécommande TLU :** L'initialisation de l'heure et du jour des tests s'obtient grâce à une fonction intégrée (Voir notice TLU). La prise en compte de la programmation est signalée par un allumage de(s) lampe(s) de secours.

- 4.2- Déroulement des tests automatiques.

Test 1
Toutes les 10 secondes :
- Vérification du bon fonctionnement des 2 leds vertes.
- Vérification du maintien en charge des accumulateurs.
- Vérification du bon fonctionnement d'au moins une des lampes de secours.

Test 2
Toutes les semaines :
- Vérifications identiques au test 1.
- Vérification de l'aptitude du bloc à commuter en secours.
- Vérification de chaque lampe de secours.

Test 3
Toutes les 10 semaines :
- Vérifications identiques au test 2.
- Vérification de l'autonomie des batteries.
<i>Note :</i> Un décalage d'une semaine s'applique entre un BAES en configuration paire et un BAES en configuration impaire.

- 4.3- Fonctions particulières

- Lancement manuel de Test

Le lancement des tests 2 ou 3 peut s'obtenir grâce à une fonction intégrée de la télécommande TLU (voir notice TLU). **N.B. :** Le test 2 et le test 3 permettent la simulation d'une coupure de l'alimentation normale.

- Décalage de 24 heures du Test 2 ou du Test 3

Dans le cas où le déroulement d'un test 2 ou 3 serait gênant pour une exploitation exceptionnelle des locaux concernés, la télécommande TLU permet de décaler l'heure des tests de 24 heures. L'ordre de décalage doit être donné dans les 24 heures précédant cette exploitation. La prise en compte de la programmation est signalée par un allumage de(s) lampe(s) de secours. La programmation d'origine n'est pas affectée par cette commande (voir notice TLU).

- 4.4- Résultats des tests.

Led d'état	État du B.A.E.S	Nature du défaut
Vert fixe	Conforme	Pas de défaut
Jaune clignotant lent	En défaut	Batterie ou leds de veille défectueuses
Jaune clignotant rapide	En défaut	Lampe(s) de secours défectueuse(s)
Vert clignotant	Test en cours	Pas de défaut
Vert/Jaune alternatif	Réception ordre de télécommande	Pas de défaut

Note : En cas de coupure du secteur pendant le test, LA SÉCURITÉ RESTE PRIORITAIRE : le test reprend après la recharge complète de la batterie.

5 ENTRETIEN

L'ensemble de l'installation d'Éclairage de Sécurité doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques, conformément au règlement de sécurité. Les blocs de la série ADR permettent de faire automatiquement les vérifications périodiques.

Dans le cadre de l'entretien des appareils, nous préconisons le nettoyage régulier des phares.

Dans le cas où le bloc ne satisfait pas à la durée assignée de fonctionnement (1 heure), les accumulateurs doivent être impérativement remplacés par une personne qualifiée.

En cas de remplacement, les caractéristiques des lampes et accumulateurs spécifiées dans le tableau du paragraphe 6 doivent être scrupuleusement respectées.



« Les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques professionnels (DEEE pro) ainsi que les accumulateurs au Nickel-Cadmium, au plomb ou au Nickel-métalhydrure qui peuvent équiper ces produits, sont néfastes pour l'environnement et la santé humaine ». Ils doivent être collectés sélectivement, traités et recyclés. La collecte, le traitement et le recyclage des DEEE Pro et accumulateurs incorporés, de COOPER Sécurité SAS, sont assurés gratuitement par Récyllum. Plus d'informations sur : www.recyllum.com



Impérativement déconnecter les batteries avant le transport du produit.

Pour la protection de l'environnement : Papier 100% recyclé

6 CARACTÉRISTIQUES

Modèle	Code	Numéro Homolog.	Tension assignée	Classe électrique	Flux assigné	IP	IK	Type (P/NP/Incan)	Normes de référence										Accus NiCd autorisés	Lampe de veille	Lampes de secours			
									NFEN 60598.1	NFEN 60598.2.22	NFC 71800	NFC 71801	NFC 71820	C 71820-1 (NFEN 62034)	NiCd 32x1.2 V/1.6 Ah VNTCs U SAFT	NiCd 16x1.2 V/1.5 Ah KR-SCH PANASONIC	LED verte 3.3 V/30 mA (non remplaçable)	Phares 10 LEDs blanches 30 V/ 550 mA LUM10537			Phares 10 LEDs blanches 30 V/ 350 mA			
ULTRALED 2000	16030	T11025	230 V / 50-60 Hz	2	2000	42*	07	NP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ULTRALED 2000 ES	16032	T11024	230 V / 50-60 Hz	2	2000	65	07	NP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ULTRALED 2000 DL**	16031	T11025	230 V / 50-60 Hz	2	2000	42*	07	NP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
ULTRALED 2000 DL ES**	16033	T11024	230 V / 50-60 Hz	2	2000	65	07	NP	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

*IPX2 respecté à condition de casser l'opercule (F) "cf fig. 2"

** Pour l'exploitation de la fonction DL se reporter à la notice de la TLI - référence notice : ZNO2028500

La fonction DL pour la gamme ULTRALED 2000 DL est caractérisée par une intensité lumineuse de 2*170 cd à ± 30° par rapport à l'axe d'émission de chaque phare ; une fréquence de 1Hz environ et une durée de flash de 125 ms environ.

La hauteur minimale d'installation du bloc DL doit être de 2,5 m.